

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3221 - Lundi 21 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

INTERVIEW

"Le Radhi soutient Mhoudine Sitti Farouata et non Aboudou Soefo "



Houmed Msaidié interviewé par La Gazette HZK Presse

CHRONIQUE / AU NOM DU DROIT

Mamwe, le percepteur pirate ?



photographe : Saïd Boinad
Crédit : Comores TV International

« La bourse ou le noir ». Il semblerait que la Mamwe ne se contenta plus de produire et fournir l'électricité. Il faut dire qu'à cette mission primaire qui lui revient, les dernières semaines sont tristes de son échec. En plus de facturer pour des services qu'elle a dû mal à honorer, voilà qu'elle fixe des taxes en sus. Par la dernière chronique nous dénoncions, le budget « ordonné » par le chef de l'État alors qu'il eut été plus légitime de mettre la représentation nationale en mesure de le voter. Nous sommes contraints aujourd'hui de constater la pratique inconstitutionnelle de cette société.

Elle se place dans le sillage de l'or-

donnance du président de la République, violant ainsi, une règle constitutionnelle d'une importance cardinale : le principe du consentement à l'impôt. Au regard de la Constitution, tout impôt, charge ou contribution publique ne peut se fixer que par la loi de finances. C'est le législateur seul qui est autorisé à en créer. D'ailleurs, même lui est soumis à des règles strictes. Les contributions publiques sont annuelles. De la sorte, le contribuable en est informé d'avance. Mieux, sa contribution ainsi est prévisible. Il est à l'abri des surprises qui conduiraient une taxe à augmenter ou à une autre d'être purement et simplement créée durant l'année.

Si le besoin se fait ressentir de corriger le budget, le taux et l'assiette des charges, alors, de nouveau, ce sera au législateur d'intervenir par le biais d'une loi de finances rectificative. En augmentant le niveau de taxation entourant ses tarifs, la Mamwe s'est tout simplement conduite en législateur. Se payant d'ailleurs le luxe de s'affranchir des contraintes fixées à la loi elle-même. Point pour la société d'annualité ou de prévisibilité prenant ainsi ses

clients, devenus par la même des contribuables, au dépourvu.

Rappelons que dans notre République, du moins ce qu'il en reste, une taxe n'en est une que pour autant que les citoyens l'ont consenti. Soit directement, soit le plus souvent par le biais de leurs représentants. Cette pratique consistant à introduire des prélèvements dans ses prix et les faire évoluer à sa guise est contraire à ce principe. Jamais, il n'a été recueilli l'accord des comoriens ou dans une moindre mesure, celui au moins de ses clients. Surtout qu'ici, il s'agit d'un impôt direct perçu dès lors que vous payez un service. Il n'y a pas impôt plus injuste que cela. Celui-là ne connaît pas la proportionnalité et frappe les contribuables sans distinction de revenus ou de capital.

Raison de plus qui justifie au moins l'intervention d'une loi de finances qui nous permettrait de présumer du consentement des citoyens. Au-delà, de la fixation d'une contribution publique, la Mamwe se comporte même à certains égards en inspecteur du trésor. Elle fixe des charges qu'elle se charge par la suite, elle-même de recouvrer. Cette mission de percepteur, est une

charge publique, mieux, c'est une mission de service public. Elle est encadrée par les lois, et est confiée à des fonctionnaires dans le cadre de la législation intéressée. Peut-être d'ailleurs existe-t-il un texte quelque part, une circulaire, un décret, une disposition législative qui octroie à la société ce pouvoir de percepteur. Elle gagnerait alors à motiver ses agissements, et à en informer ses clients.

Cela ne changerait rien au fait, que ce texte serait de toute façon inconstitutionnel, mais au moins agirait-il dans une légalité apparente et transparente pour les clients. Il y a une forme de banalisation de l'illégalité qui prévaut dans notre pays. Elle ne date pas d'aujourd'hui, mais s'y encre de plus en plus. Personne n'est à sa place, puis personne n'en a cure des textes. Il faut dire que si en haut, l'on se permet des libertés avec la loi fondamentale, la forfaiture ruisselle se distille jusqu'en bas.

Mohamed Rafsandjani

Doctorant en droit public Chargé d'enseignement à l'Université de Toulon

LIBRE OPINION

Grâce présidentielle et/ou amnistie, la piqure de rappel de Me Mzimba

Avec méthode, posé, serein, le ton docte d'un professeur d'université, plus que celui d'un avocat, la voix chargée d'émotion, le bâtonnier du barreau de Moroni, Me Ibrahim Mzimba a touché en plein dans le mille. Lors de son point de presse, le jeudi dernier au Select, il n'y est pas allé par quatre chemins. Tout en rappelant les multiples incongruités qui entachent ce dossier, il a fait ressortir la dimension irrégulière, rocambolesque et saugrenue de toute la procédure, ainsi que la caducité de cette cour scélérate de sûreté, reconnue non seulement par ses propres juges, mais également et surtout par le prési-

dent de l'Union des Comores.

Me Mzimba a lancé un appel solennel au président Azali pour qu'il aille jusqu'au bout de ses engagements, notamment lorsqu'il a reconnu explicitement les défaillances des magistrats, et la désuétude de certaines institutions judiciaires, lors des cérémonies des vœux de nouvel an, et enclenche la procédure de libération des victimes abusivement condamnées par cette cour, en leur accordant une grâce présidentielle. Prérégative constitutionnelle discrétionnaire du président de l'Union, l'a-t-il rappelé.

À la veille des élections, poser cet acte courageux et salutaire, serait un si-

gnal fort, parmi d'autres, dans la perspective de garantir des élections libres, régulières et transparentes dans un climat apaisé. Me Mzimba a aussi tenu à interpellé les députés, en leur rappelant les devoirs liés à leurs charges. Les élus de la Nation ne doivent plus continuer à jouer à la politique de l'autruche. Ils ont des responsabilités énormes, et doivent se montrer à la hauteur de leur mission.

Les députés peuvent, eux aussi,

corriger les abus de cette cour illégale et anticonstitutionnelle, en votant une loi ordinaire d'amnistie. Avec cette loi, les victimes de la cour recouvreraient leurs droits civiques. Législateurs, contrôleurs de l'action publique, les députés ne doivent pas se défaire, il y va de l'intérêt supérieur de l'État, et de la viabilité des institutions.

Un lecteur

La Gazette des Comores
l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores

Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

"Le Radhi soutient Mhoudine Sitti Farouata et non Aboudou Soefo"

Dans une interview accordée à La Gazette des Comores ce 19 janvier, le leader du Radhi est revenu sur les derniers événements qui ont secoué l'Alliance de la Mouvance Présidentielle. Houmed Msaidie dit ne pas être déçu par le choix du président de la république qui a opté pour la commissaire au genre. Celle-ci a été investie pour briguer le governorat de Ngazidja. « Je ne lâcherai pas le président et le Radhi soutiendra tous les candidats retenus par la Mouvance présidentielle.

Vous n'avez pas été désigné pour porter les couleurs de la mouvance ; c'est le président qui a choisi les candidats aux gubernatoriales, n'avez-vous pas le sentiment d'avoir été trahi par celui-ci ?

Houmed Msaidie : Absolument pas. Le Radhi depuis longtemps s'inscrit dans une démarche de la mouvance présidentielle. Celle-ci avait fixé des règles qui ont été strictement respectées, et la décision qui a été prise est conforme à la manière dont nous nous sommes mis d'accord pour la désignation des candidats.

N'est ce pas anti démocratique d'avoir fait l'impasse sur une élection primaire dans une coalition regroupant autant de partis ?

H.M. : Il y a eu un choix en deux temps. Le premier consistait à permettre à toutes les composantes de la mouvance de présenter leurs candidatures et il y en a eu 8 au départ. Ensuite, nous nous sommes mis d'accord pour ne retenir que 3 choix et les présenter au président de la république. Celui-ci a par la suite tranché.

Etait-ce démocratique que le président justement soit celui qui a tranché pour les candidats retenus pour les échéances gubernatoriales ?

H.M. : On lui a donné cette opportunité en dernier ressort. Et il a partagé ce choix avec moi. Pour ce qui est de la candidature de la commissaire au genre, Mhoudine Sitti Farouata, je n'ai opposé aucune résistance. Je vais, à ce propos, vous faire une confidence. Il y a 4 mois, en tant que secrétaire général du Radhi j'avais moi-même contacté quelques femmes leaders afin de briguer le poste dont il est question ici. Donc la décision du président, répond à une démarche que j'avais déjà entamée au départ. Respecter le genre m'importe beaucoup. Et d'ailleurs dans les statuts du parti Radhi, entre autres missions du secrétaire générale, figure celle de la promotion du genre.

Votre ami intime, Aboudou

Soefo, éminent membre fondateur du Radhi est en campagne depuis quelques mois pour l'élection gubernatoriale de Ngazidja. Allez-vous soutenir Mhoudine Sitti Farouata à son détriment ?

H.M. : Aboudou Soefo m'a clairement indiqué que sa candidature ne pouvait pas être soumise ni à une primaire au sein du Radhi, encore moins à une primaire au sein de la mouvance présidentielle. Le Radhi a opté pour le regroupement, ce qu'Aboudou Soefo refuse. Il nous a par ailleurs envoyé un émissaire pour nous informer qu'il était un candidat indépendant, tout en restant membre de la formation politique. Le secrétariat national a annoncé ce 19 janvier, que le Radhi soutiendrait tous les candidats investis par la mouvance présidentielle.

Ne prenez-vous pas le risque de voir une implosion du Radhi ou à tout le moins de voir les militants pencher pour Aboudou Soefo, vu que vous-même n'avez pas été investi ?

H.M. : Je vous dis que le parti a décidé de soutenir les candidats de la Mouvance un point un trait ! Maintenant s'il est candidat, c'est parce qu'il a usé du principe constitutionnel qui veut que c'est un scrutin uninominal. En tant que secrétaire général du Radhi, je veillerai à ce que les militants soutiennent fermement les candidats de la mouvance présidentielle.

Votre avenir politique immédiat, comment le percevez-vous ?

H.M. : Nous nous sommes engagés corps et âme pour les assises nationales qui se sont tenues l'année dernière. Tout comme ce fut le cas du référendum constitutionnel qui ressort des recommandations des assises. Nous soutenons le président et la politique qu'il a mise en place pour le moment. L'avenir politique de Houmed Msaidie importe peu. Celui-ci a posé des actes très encourageants. Je parle des infrastructures routières, routes nationales comme secondaires. Il y a aussi la construction de l'hôpital, etc. Beaucoup reste à faire comme la réduction du coût de la vie, l'éducation...

« Il y a quelques jours, dans un article publié par La Gazette des Comores, vous vous demandiez si le président avait lâché Houmed Msaidie. Et moi je vous dis, je ne le lâcherai pas parce que nous partageons sa vision. Nous serons de ceux qui feront en sorte que celle-ci devienne une réalité. Que le pays soit émergent à l'horizon 2030 »



Houmed Msaidie secrétaire général du parti RADHI

Vous soutenez le président pour le moment, qu'est-ce à dire ?

H.M. : Nous soutenons le président sans ambages, pour le moment, mais pour que ce soutien soit durable dans le temps, il va falloir avoir le courage de nous dire la vérité en face. Il y a quelques jours, dans un article publié par La Gazette des Comores, vous vous demandiez si le président avait lâché Houmed Msaidie. Et moi je vous dis, je ne le lâcherai pas parce que nous partageons sa vision. Nous serons de ceux qui feront en sorte que celle-ci devienne une réalité. Que le pays soit émergent à l'horizon 2030

Le régime est de plus en plus décrié, parfois de l'intérieur où un conseiller du président l'a qualifié de « népotique ».

H.M. : Nous n'avons pas effectué de sondage, de toutes les façons, le vrai sondage arrive et ce sont les élections. En revanche, je sais que les gens sont parfois choqués par certains comportements mais cela ne veut pas pour autant dire que les comoriens ne sont pas conscients des réalisations que le pouvoir a mises en place. Avec l'ouverture de la campagne électorale, nous aurons le loisir de mieux nous expliquer et je crois que nous allons remporter les élections.

Lors de l'entretien que le président a accordé à nos confrères de l'Orte et d'Al-watwan, répondant à la question concernant « la mauvaise image renvoyée par les réseaux sociaux et ce qu'il fallait faire pour rectifier le tir », il a répondu qu'il fallait réfléchir à la question et a évoqué le cas chinois ou de certains pays européens qui exercent un contrôle strict du réseau Internet. Pensez-vous qu'il est probable que la connexion soit coupée lors de

la tenue des élections comme ce fut le cas au Congo dernièrement ?

H.M. : Je ne pense pas que cela soit envisageable et si c'était le cas, je m'en désolidariserais. Le président a été à l'école de la démocratie, il a toujours su reconnaître une défaite et agit en fonction de ses convictions démocratiques. Il est vrai que les réseaux sociaux sont décriés mais ce n'est pas pour autant qu'ils seront bloqués surtout pas en période électorale. Toujours est-il que j'espère que les prochaines échéances se dérouleront dans la sérénité et dans le respect des dispositions légales. J'espère tout autant que le pays sorte gagnant à l'issue du double scrutin à venir et non pas qu'il plonge dans une crise inutile.

Quelle est votre réaction suite à la sortie du président concernant l'assassinat du journaliste saoudien Khashoggi ?

H.M. : J'affirme clairement et nettement que le président s'indignait justement de cette émotion sélective. Bien évidemment, personne ne peut justifier la mort de quelqu'un dans des conditions aussi atroces, y compris l'Arabie saoudite qui a ouvert une enquête et fait condamner des hauts cadres par rapport à ce qui s'est passé au consulat saoudien en Turquie. Maintenant, le président voulait s'indigner contre cette émotion sélective en disant tous les jours des palestiniens se font tuer sans que cela n'émeuve grand-monde.

Partagez-vous ce qu'a dit le président à propos de l'assassinat de Khashoggi ?

H.M. : J'ai dit que le président condamnait l'indignation sélective. Je m'arrête là.

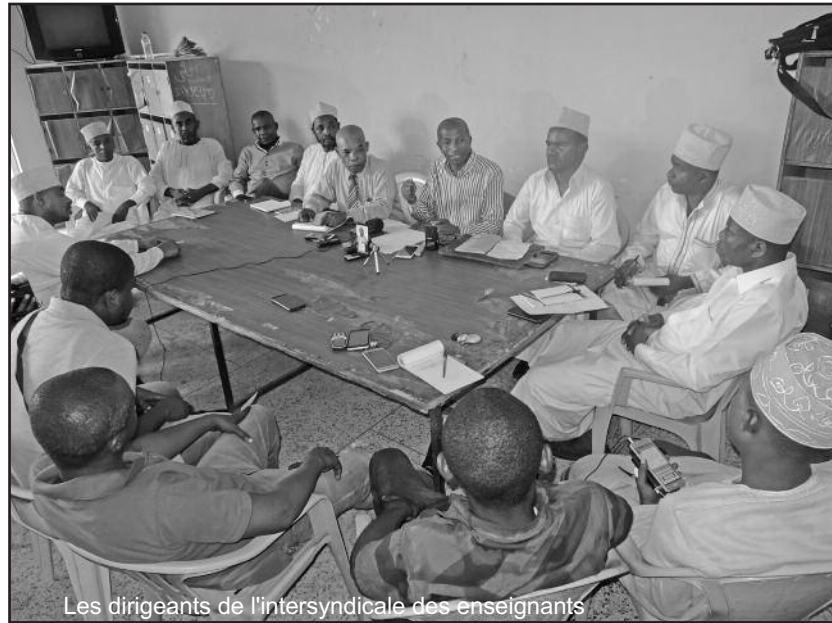
Propos recueillis par Fsy

ENSEIGNEMENT PUBLIC

L'intersyndicale des enseignants lance une alerte...

Encore une fois, l'intersyndicale des enseignants du public est montée au créneau devant la presse. Ce vendredi après midi, le bureau national du syndicat des enseignants comoriens annonce du secteur public a évoqué le déclenchement dans l'ensemble du pays « d'une série d'actions », sans les préciser, si « leurs revendications ne sont pas satisfaites ». L'intersyndicale réfute les accusations selon lesquelles elle aurait son candidat aux prochaines élections.

Un arrêt des cours de 48 heures a été observé au début de ce mois de janvier. L'intersyndicale au cours d'une conférence de presse tenue ce vendredi après midi, a livré quelques éléments de réponse sur cet arrêt du travail des enseignants qui a eu lieu le 10 et 11 janvier dernier. « C'est un signal d'alerte envoyé à nos gouvernants », explique Moussa Mfoungouliyé Ali, secrétaire général de l'intersyndicale des agents de



Les dirigeants de l'intersyndicale des enseignants

l'éducation nationale.

Pour lui les enseignants réclament plusieurs revendications dont les avancements et intégrations qui sont jusqu'à maintenant non satisfaites malgré le travail de contrôle et de vé-

rification qui a été mené. « Mais rien n'est fait », se désole-t-il avant d'ajouter qu'il y a aussi le non paiement du reliquat du mois de mai 2017. Mfoungouliyé ajoute également la question de la retraite qui est pour eux « épineuse

». Selon lui toutes les revendications qui étaient à l'origine de l'arrêt de travail de la semaine dernière restent d'actualité. Et de prévenir les autorités que « si rien n'est fait, il y aura des actions dans les jours à venir ».

Le bureau de l'intersyndicale s'exprime sur une confusion au sein de l'opinion publique qui n'arrive pas à différencier entre un mouvement d'enseignants et le syndicat des enseignants. Ces derniers jours, un mouvement d'enseignants à caractère politique semble se manifester pour solliciter l'élection d'un candidat issu de leurs rangs lors des prochaines élections présidentielles et des gouverneurs. S'ou la confusion entre ce regroupement le syndicat. « Ce n'est pas vrai. Les syndicats des enseignants sont apolitiques comme les militaires et autres catégories de fonctionnaires. Mais cela n'empêche pas un militaire ou un magistrat qui n'engage pas son corps de convoiter le pouvoir », précise-t-il.

Ibnou M. Abdou

SANTÉ-MALADIE DE LA PEAU

La FSCOI au secours des « enfants de la lune »

La Fédération Solidarité Communauté Océan Indien (FSCOI) a organisé une conférence de presse à Moroni le samedi 19 janvier pour lancer un appel à l'aide pour une évacuation sanitaire pressante des enfants malades de Xeroderma pigmentosum. Cette maladie a déjà enregistré 16 cas à Anjouan. Parmi eux 10 ont déjà succombé et les 6 autres attendent des soins spécialisés. Hassana et Mohamed demandent une évacuation sanitaire urgente.

Le Xeroderma pigmentosum est maladie incurable d'origine génétique rare, caractérisée par une sensibilité excessive de la peau aux rayons ultraviolets, des troubles oculaires et un risque fortement accru de développer un cancer de la peau ou des yeux. Cette maladie est connue mondialement sous le nom de « maladie de la lune » raison pour laquelle les enfants atteints sont appelés les enfants de la lune car ils ne peuvent plus sortir dehors que dans la

nuite. « C'est une maladie qui se manifeste dès que l'enfant entre en contact avec le soleil. La peau se déshydrate et porte des lésions cutanées, des dommages oculaires accompagnés souvent par des troubles neurologiques », a démontré Nabil Jaffar, coordinateur de la FSCOI avant de confirmer que cette maladie existe aux Comores et c'est pour aider les victimes de la maladie que la plate forme a organisé une rencontre à La Réunion pour mener une campagne de sensibilisation sur l'évacuation sanitaire des enfants malades.

A Anjouan a-t-il chiffré, on a enregistré 16 enfants atteints, dont 10 d'entre eux ont déjà trouvé la mort. « Désormais on cherche comment évacuer les autres. Mais Hassana et Mohamed leur évacuation est vraiment urgente » a recommandé le coordinateur. En occurrence, Hassana a 12 ans, elle a déjà vu mourir ses deux sœurs jumelles et Mohamed a 15 ans, il est jusqu'à lors le plus âgé de 6 enfants vivants avec la maladie.

Tout comme le Sida, le Xeroderma pigmentosum est inguérissable, mais



L'association FSCOI devant la presse

avec des soins curatifs la personne atteinte peut vivre longtemps avec la maladie. C'est pour permettre aux enfants atteints de recevoir les traitements appropriés et des prises en charges normales, que la FSCOI est en quête pour les évacuer vers l'île Maurice. « Nous voudrions faire comprendre que les enfants de la lune peuvent vivre pas comme les normaux mais il faut les transporter vers l'extérieur.

A Mayotte existe jusqu'à lors une personne malade et il a 42 ans. Mais là-bas il y'a un centre de protection

médicalisé », a rappelé Nabil Jaffar avant de remercier le directeur générale de l'AIMPSI, Yasser Ali Assoumani pour avoir payé le billet d'avion, afin d'évacuer Hassana vers l'île Maurice. Pour ralentir la maladie il faut un suivi des traitements des lésions cutanées et oculaires très régulier plusieurs fois par an d'un dermatologue et d'un ophtalmologiste puis les éventuels problèmes neurologiques et auditifs doivent être dépistés.

Kamal Gamal

FOOTBALL : CHAMPIONNAT (D1), PHASE RÉGIONALE

Fraîchement promus, Apaches club bouleversent les pronostics

A domicile le week-end, Bonbon Djema de Moroni est accablé dans le cadre du championnat, 2e journée. Il a été battu par Apaches club de Mitsamiouli (2-1), une équipe qui savoure une 2e expérience reconfortante en D1. Cette victoire et le score de parité (1-1) acquis lors de la 1ère journée face à Enfants des Comores de Vouvouni, fait des Mitsamiouliens, un des prétendants redoutés et redoutables. Les bourreaux des Moroniens sont Adaïma et Ali Kaou. Et Rapid Gula réduit le score.



Les jaunes d'Apaches, victorieux

Faute de terrains disponibles, deux des matches de la 2e journée ont lieu au moment où nous mettons sous presse. Il s'agit d'Amicale club de Chezani # Union Sportive de Mbeni et Abeilles de Mbudadju # Aventure club de Wela-Mitsamiouli. Pour le duel du samedi 19 janvier 2019 à Moroni, apparemment, l'Union Sportive de Zilimadju, alias Bonbon Djema de Moroni aborde le championnat avec doute. Devant son propre public, il s'est incliné devant une formation fraîchement promus en D1, donc en quête

d'expériences de haut niveau.

Pendant la 1ère période, le climat du match était quasi terne. Les imprécisions dans les relances et les déchets technico-tactique répétitifs vécus, de part et d'autre, ont réduit les actions offensives. Le portier des Nordistes, Kaou Said Aboubacar a été plus sollicité que celui des locaux, Issihaka Moussa. La 1ère action menaçante créée par Apaches est exploitée à bon escient par Adaïma (40e, 1-0).

Au retour des vestiaires, Bonbon

Djema domine toujours. La défense adverse craque. Dans un cafouillage, Rapid Gula remet les pendules à l'heure (57e, 1-1). L'égalisation enflamme le stade. Les débordements et les incursions des locaux ont failli asphyxier les Mitsamiouliens. La vivacité d'Eusobio Ali Kaou met fin aux ambitions de Bonbon Djema (85e, 2-1). Les Apaches club se positionnent comme des ambitieux redoutables et redoutés. Faute de terrains disponibles, deux des matches de la 2e jour-

née ont lieu au moment où nous mettons sous presse : Amicale club de Chezani # Union Sportive de Mbeni et Abeilles de Mbudadju # Aventure club de Wela-Mitsamiouli.

Bm Gondet

Résultats partiels

- Ngaya # Volcan (1-2)
- Elan # Fc Male (1-2)
- Enfants des Com. # Jacm (2-3)
- Bonbon Djema # Apaches (1-2)

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

Kamal Gamal Abdou (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

Documentation archiviste

Mariama Mhoma

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



AVIS DE RECRUTEMENT

Poste Coordinateur(trice) National(e) et Expert National(e)
Agent de Garanties du Projet « Géothermie »



Le PNUD Comores recrute pour son projet « Géothermie » un(e) **Coordonateur(trice) National(e) & un(e) Expert(e) National(e) Agent de Garantie**

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens

ci-dessous :

* **Poste de Coordinateur(trice) National(e) :**

https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=20267&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

* **Poste d' Expert(e) National(e) Agent de Garanties:**

https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=20284&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Le délai de soumission des candidatures est fixé au 25 janvier 2019.

Remarques :

- A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contactés.

MUSIQUE

Tigrus, l'Etoile montante du Hip Hop

Jeune de ces dix-neuf ans, Tigrus de son vrai nom Soileh Mohamed Chanfi est un jeune rappeur. Après un court passage chez AST, Interface Prod, le jeune de la Coulée a choisi de se lancer seul. Deux ans depuis qu'il est sur la scène du Hip Hop, Tigrus Guirri, comme l'appelle ses fans, dit être en préparation de sa première Mixtape composée de sept opus dont deux featurings.

"Faire de la musique, du Rap plus précisément, cela m'a toujours tenté surtout quand je voyais des jeunes de ma promotion, du quartier le faire », raconte celui qui dit s'être lancé dans Interface Prod, label qu'il quitterait en commun accord avec son ex manager, AST. « J'ai sorti mon deuxième son avec les LMC et sur YouTube, il fait déjà les trois milles vues », poursuit-il. Pour Tigrus Guirri, voir que le son a fait

jusqu'à trois milles vues, « ça fait plaisir parce que c'est trois milles personnes qui nous suivent ».

Tigrus a le charisme d'un rappeur, l'air énervé, la rage d'exprimer, la sensation du flow. Son initiative réunir tous les jeunes rappeurs dans un seul label au soutien des Grands. Après ce projet, Tigrus a sorti son premier extrait, "Wamitché" avec le groupe LMC. Le jeune rappeur est convaincu que son travail portera ses fruits dans un futur proche. Pour livrer encore plus de musique à ses fans, Tigrus a entamé un projet de Freestyle intitulé "Barbarie".

« J'ai sorti Barbarie 1 tout seul, le 2 avec les LMC et actuellement je prépare le troisième », a-t-il précisé avant d'avancer que cela fait « un an que je me reconnais dans le milieu, que ma musique commence à payer ». « Le Rap c'est ma passion et sans vous mentir, je dirais que ça me fait du bien

d'être dans ce milieu. Moi c'est les études et le Rap », lance-t-il tout fier.

Solitaire, Soileh Mohamed Chanfi alias Tigrus Guirri dit faire travailler dans son coin et « que » pour lui. « Je travaille avec ma propre inspiration et pour mon compte », a-t-il confié. Inspiré par Say's, le jeune rappeur dit avoir connu ses débuts. « Je lui ai fait écouter mon projet et il n'a pas manqué de me féliciter et de me faire pleine d'autres propositions. Lui, il a fait les choses et bien on peut dire. Aujourd'hui ça a payé, il est avec Maître Gim's et c'est ça que je veux », souligne-t-il. « Say's c'est mon inspiration », a-t-il lâché.

Après une petite période de dépression, Tigrus espère sortir sa première mixtape intitulé « Je saigne ». Selon lui, la sortie de cette mixtape est une façon de dire ce qu'il ressent, ce qu'il vit et ce qu'il a vécu et ce que les autres vivent. Ambitieux et déterminé, Tigrus



Le jeune Tigrus au siège de La Gazette

se différencie des autres jeunes. Patient et courageux, ce dernier affirme qu'il se voit un peu plus épanoui d'ici peu en faisant de la bonne musique, du bon rap, un gros flow et satisfaire ses fans et tous les auditeurs du Rap. « Le Rap c'est ma passion et tant que je serais en vie j'en ferais », a-t-il conclu tout fier.

A.O Yazid

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N°2019/004/RCIP4/AMI

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une firme ou un consortium de firmes pour une « **Mission de définition de la stratégie nationale du Gouvernement, et développement d'un cadre juridique, technique et organisationnel en matière de cyber sécurité** »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (P166737) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'« Mission de définition de la stratégie nationale du Gouvernement, et développement d'un cadre juridique, technique et organisationnel en matière de cyber sécurité ».

1. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est d'appuyer le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en place : (i) d'une stratégie nationale de cybersécurité, (ii) d'un cadre juridique en matière de cybersécurité, (iii) d'un cadre institutionnel, technique et organisationnel pour surveiller, protéger et réagir aux menaces et aux violations à tous les niveaux de gouvernement, y afférent afin d'asseoir la confiance numérique aux Comores.

2. Travaux à faire

Dans le cadre de la mission, le consultant aura à réaliser les travaux suivants :

- (i) Evaluation des risques, des enjeux et des besoins en matière de cybersécurité, de lutte

contre la cybercriminalité et de protection des données et de protection de l'intimité personnelle (ii) Diagnostic du cadre juridique, institutionnel, technique, organisationnel et des capacités en matière de cybersécurité existants (iii) Benchmarking des meilleures pratiques internationales et régionales en matière de cybersécurité (iv) Définition de la stratégie nationale en matière de cybersécurité (v) Mise en place de l'équipe de veille, de prévention et d'intervention d'urgence en cyber sécurité (vi) Mise en place d'un cadre juridique (vii) Préparation du rapport final.

3. Profil du consultant

La mission sera confiée à une firme ou à un consortium de firmes. Le consultant devra démontrer une expérience internationale avérée dans l'étude et l'élaboration de cadre stratégique, juridique, institutionnel, organisationnel ainsi que dans la mise en place de structures techniques et opérationnelles pour la cybersécurité. Il devra réunir une équipe d'experts possédant aussi bien une expertise technique que juridique par rapport aux thèmes à l'étude.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 10 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (ii) disponibilité du

personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016). La méthode de sélection est la « Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) ».

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous **au plus tard le 04 février 2019 à 14 h 00 (heure locale)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt N°2019/004/RCIP4/AMI – Intituler Le libellé », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com.

Lancé le 21 Janvier 2019